

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024
N° 2024.03.12

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNÉRAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET
Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE CESSION D'UNE EMPRISE DE 610 M² DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB N°270(A)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2241-1 et suivants, et L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/12/2005, la modification n°1 approuvée le 10/03/2010, la modification simplifiée n° 2 du 01/02/2012, la modification n° 3 du 14/11/2012, la modification n°4 approuvée le 22/10/2014, modification simplifiée n° 5 approuvée le 10/11/2017 et la révision n°1 approuvée le 01/04/2022 ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif à la consultation des Domaines ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme sur la valeur vénale N°2023-63032-08726 du 13 mars 2023, prorogé par avis N°2024-63032-13480 du 14 mars 2024 ;

Vu les courriers de Monsieur et Madame THOMAS en date du 28 août 2022 et du 26 février 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Grands Travaux et Urbanisme en date du 05 mars 2024.

Considérant le souhait de Madame et Monsieur THOMAS d'acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section BB n°270, propriété communale appartenant au domaine privé communal ;

Considérant que ce terrain correspond à un rocher qui affleure leur propriété, terrain escarpé, difficile d'accès et d'entretien ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **33 Voix Pour** décide :

- **D'APPROUVER** la vente d'une emprise de 610m² de la parcelle cadastrée section BB n°270 à Monsieur et Madame THOMAS au prix de 7,50€/m², soit 4 575€ (frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur).
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le



ID : 063-216300327-20240319-CC2024_03_12-DE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
 COMMUNE DE BEAUMONT
 Propriété de la Commune de BEAUMONT
 Section BB n° 270

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/200

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

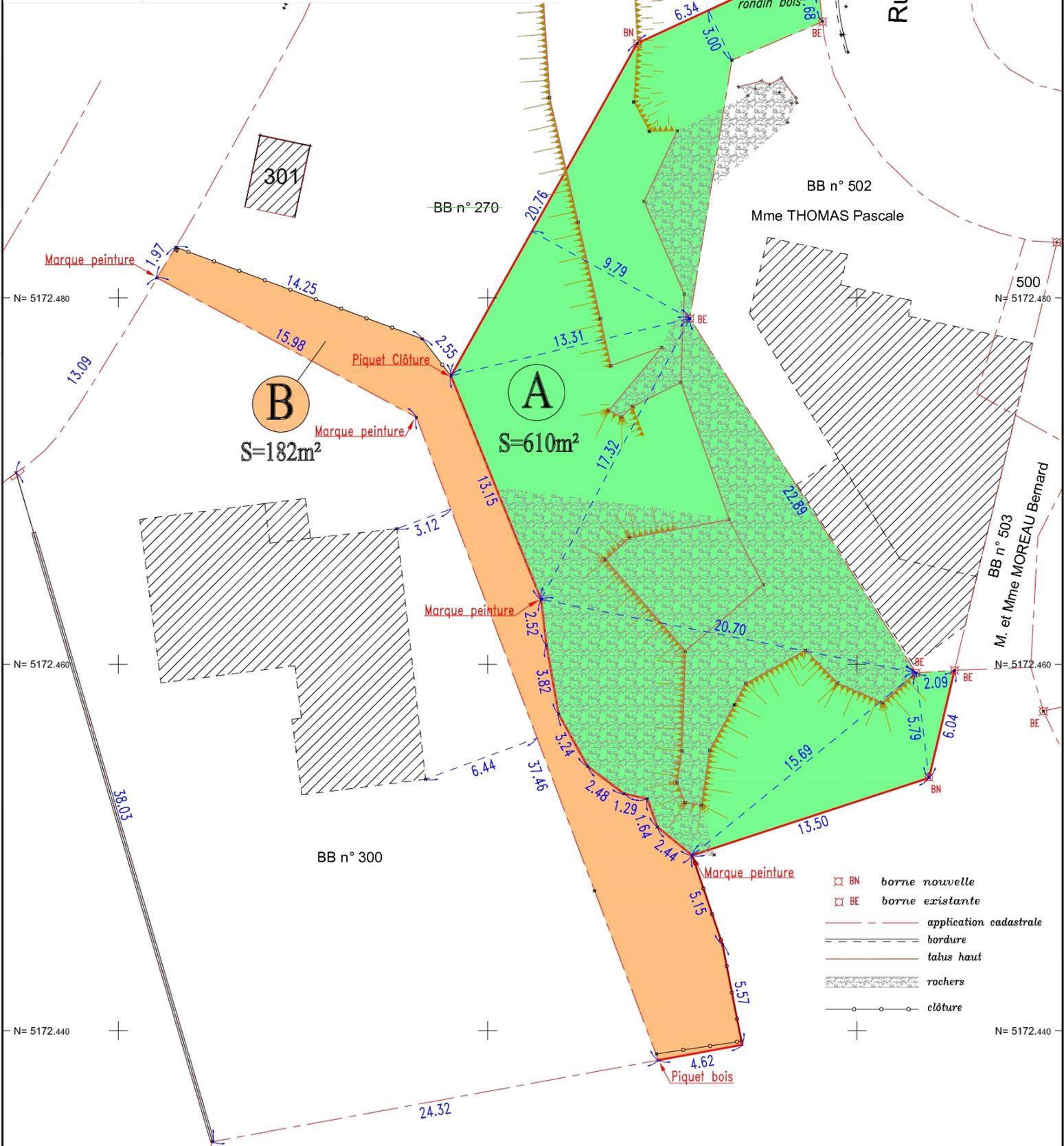
Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 063-216300327-20240319-CC2024_03_12-DE



Rue de la Cerisaie S²LO



- BN borne nouvelle
- BE borne existante
- application cadastrale
- bordure
- talus haut
- ▨ rochers
- clôture

Coordonnées: LAMBERT RGF93 CC46



Cabinet BISIO et ASSOCIES
 Géomètres-Experts
 33, Avenue de l'Europe
 63110 BEAUMONT
 TEL 04.73.26.24.00
 MAIL cabinet.bisio@wanadoo.fr

Référence: 23.1.076
 Plan N°: 231076PRO2.dwg
 le 20/12/2023 AR